
L'Université McGill, une institution québécoise à part entière

*Protéger le français tout en favorisant le
développement de toutes nos universités*

Mémoire présenté à la ministre de l'Enseignement
supérieur dans le cadre de l'appel à mémoires appuyant
la révision de la *Politique québécoise de financement
des universités*

20 juin 2023



McGill

Table des matières

Introduction	3
Partie 1 : Des objectifs légitimes	4
1.1 Les enjeux de main-d'œuvre	4
1.2 La vitalité du français	5
1.3 La valorisation de la recherche et de l'innovation	6
Partie 2 : Des enjeux importants	8
2.1 Le sous-financement des universités	8
2.2 Les infrastructures	9
2.3 Une équité à préserver	9
2.4 La rétention des étudiants internationaux et canadiens hors-Québec	10
2.5 La Politique de 2018 et les mesures subséquentes: une transition réussie	11
2.6 L'ouverture sur le monde	13
2.7 McGill : une université québécoise à part entière	13
2.8 Une formule de financement plus efficace	15
2.9 Une reddition de comptes améliorée	15
Partie 3 : Des recommandations adaptées	17
Conclusion	18

Introduction

L'Université McGill a été fondée il y a plus de 200 ans « aux fins de l'éducation et de la promotion de l'apprentissage dans la province¹. » Aujourd'hui, McGill a pour mission « d'enrichir le savoir et d'en favoriser la création et la transmission en offrant la meilleure formation possible, en effectuant de la recherche et des travaux savants jugés excellents selon les normes internationales les plus rigoureuses, et en étant au service de la société². »

Si la principale langue d'enseignement y est l'anglais, le français occupe une place importante sur nos campus. Plus de la moitié de nos 40 000 étudiants sont Québécois, et 60% de la population étudiante parle français. Tous les étudiants sont libres de remettre leurs examens, travaux, mémoires et thèses en français, et ce, peu importe la langue d'instruction.

McGill est intimement intégrée à la chaîne de recherche du Québec, notamment par ses nombreux projets conjoints avec les autres établissements d'enseignement supérieur. Ses programmes littéraires et d'apprentissage du français sont parmi les meilleurs au Québec. Elle offre de nombreuses opportunités d'apprentissage et d'interaction en français, y compris des cours, séminaires, ateliers et conférences tout au long de l'année.

Ainsi McGill est plus qu'une université anglophone, elle est de plein droit une université québécoise. Classée parmi les meilleures universités au monde, McGill profite à tout le Québec par la qualité de la formation qu'elle offre, par sa recherche de pointe, souvent en collaboration avec d'autres universités québécoises, et par son implication dans la collectivité.

La ministre de l'Enseignement supérieur a récemment lancé un appel à mémoires dans le cadre de la révision de la *Politique québécoise de financement des universités*. Ayant à cœur la réussite des milliers d'étudiants qui la fréquentent et l'avancement de la société québécoise, l'Université répond avec enthousiasme à cet appel. McGill tend la main à la ministre pour que nous travaillions ensemble à l'atteinte de ses objectifs.

¹ <https://200.mcgill.ca/fr/histoire/>

² <https://www.mcgill.ca/secretariat/mission>

Partie 1

Des objectifs légitimes

Les objectifs de la révision annoncée par la ministre de l'Enseignement supérieur sont les suivants :

- améliorer la contribution des établissements universitaires aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques pour l'économie québécoise;
- contribuer à la vitalité du français au Québec, notamment dans le domaine de la recherche scientifique;
- renforcer la capacité des établissements universitaires de valoriser, sur le plan économique, la recherche et l'innovation.

McGill partage les préoccupations de la ministre sur ces trois sujets.

1.1 Les enjeux de main-d'œuvre

Diplômant des milliers d'étudiants chaque année, l'Université McGill contribue déjà de manière substantielle à satisfaire les besoins du marché du travail québécois. C'est notamment le cas « dans des secteurs stratégiques pour l'économie (génie et technologies de l'information) et dans les services publics essentiels (santé et services sociaux, éducation, services de garde éducatifs à l'enfance)³. »

Nous comprenons que le gouvernement du Québec souhaite voir les universités en faire plus à cet égard. Nous faisons nôtre cet objectif, dans la mesure où les missions essentielles de l'université sont préservées. En effet, les universités n'ont pas comme seule mission de former des personnes suivant les besoins immédiats du marché de l'emploi. Le développement d'un esprit critique, la recherche fondamentale et appliquée, la formation d'une relève scientifique, l'ouverture au monde et les services à la collectivité font aussi partie des responsabilités des universités; on ferait erreur si l'on privilégiait une mission au détriment des autres. Toutes sont au service de la société québécoise.

Aussi, nous pensons qu'outre les objectifs prioritaires fixés par la ministre de l'Enseignement supérieur, les orientations de l'actuelle *Politique québécoise de financement des universités*, que les universités ont endossées et que le gouvernement du Québec a mises en œuvre depuis, demeurent à l'ordre du jour, c'est-à-dire :

- l'accessibilité aux études universitaires et la réussite des étudiants;
- les besoins de la société et l'ouverture sur le monde;
- la recherche et la création;
- la performance des universités et l'efficience du système.

³ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/aide-financiere-etudes/perspective-quebec/Bourses-Perspective-Quebec.pdf>

L'accès aux études supérieures et la réussite des étudiants restent au cœur des politiques du gouvernement du Québec et des efforts des universités. En effet, le Québec compte une plus faible proportion de diplômés de niveau universitaire que les autres provinces canadiennes et que plusieurs pays développés. « Bien que les jeunes Québécois soient plus nombreux que les autres jeunes Canadiens à détenir un diplôme postsecondaire inférieur au grade universitaire, ils sont au contraire nettement moins nombreux qu'eux à détenir un grade de baccalauréat ou plus (38% contre 44% en Ontario). En fait, la proportion de jeunes adultes qui détiennent un grade de baccalauréat ou plus est plus faible au Québec que dans les grands pays de l'OCDE », souligne l'économiste Pierre Fortin ⁴.

1.2 La vitalité du français

McGill, institution québécoise, est très consciente de ses responsabilités à l'égard de la protection et la promotion de la langue française au Québec. Déjà, comme mentionné plus haut, bon nombre de nos étudiants sont francophones et tous ont la liberté de rédiger leurs travaux et leurs examens en français. De plus, nous offrons des cours de français à tous nos étudiants. Notre Centre d'enseignement du français, avec l'appui de l'Office québécois de la langue française, a mis sur pied le Projet Expériences, programme d'immersion destiné aux étudiants non francophones de McGill, y compris les étudiants internationaux⁵. Chaque été, McGill propose à ses étudiants un programme d'immersion en français et de découverte de la culture québécoise dans la région du Saguenay, en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

Les étudiants en médecine de l'Outaouais, vingt-quatre par cohorte, peuvent maintenant suivre les quatre ans du programme d'études médicales de premier cycle en français au Campus Outaouais de notre Faculté de médecine et des sciences de la santé, situé à Gatineau. Cela vient s'ajouter aux vingt étudiants à l'année préparatoire en médecine, offert en collaboration avec l'Université du Québec en Outaouais (UQO), aux trente résidents inscrits aux programmes de résidence et aux quarante-six étudiants à l'externat de McGill, déjà offerts en français dans la région. Rappelons que le projet de Campus Outaouais résulte d'un partenariat entre McGill et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

Notre programme de droit, où on enseigne à la fois le droit civil et la common law, est bilingue. Et tous les cours du réputé Département des littératures de langue française, de traduction et de création se donnent en français.

La contribution de McGill à la vitalité du français s'exprime aussi par les partenariats et par l'appui que nous offrons pour le développement de nouveaux programmes chez nos consœurs francophones québécoises. Quelques exemples des dernières décennies incluent la création récente des programmes de physiothérapie à l'UQAC suivant l'offre durant les dix dernières années de notre programme par extension à Chicoutimi, l'expertise et le soutien que notre École des sciences infirmières a offert à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et l'UQO lors de la création des programmes d'infirmières-praticiennes spécialisées, ainsi que le développement complet par notre

⁴ Pierre Fortin, L'insuffisance de la scolarisation universitaire au Québec et le sous-financement comparé des universités québécoises, Étude soumise au Bureau de coopération universitaire, p. 4.

⁵ <https://www.mcgill.ca/flc/experiences>

Faculté de médecine du cursus médical rattaché au programme de sages-femmes offert par l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ce ne sont là que des exemples, mais nous osons croire que, par ces actions, nous avons contribué à accroître la francisation de l'offre de programmes au Québec.

Dans le contexte nord-américain, la langue française au Québec demeurera toujours fragile. Nous comprenons que le gouvernement du Québec souhaite voir les universités anglophones jouer un rôle plus important dans la francisation des étudiants canadiens (hors Québec) et internationaux qui fréquentent leur établissement, ce dans l'espoir qu'ils choisissent de rester dans la province. Nous sommes déterminés à agir en ce sens, et des projets sont actuellement à l'étude à cet égard. Par exemple, des programmes de francisation pourraient être rendus disponibles à tarif réduit pour ces groupes d'étudiants. Des mesures sont envisagées aussi pour diffuser dans les médias de langue française la recherche qui se fait sur nos campus. Voilà un chantier où l'Université McGill et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pourraient travailler en partenariat. Nous espérons engager sous peu un dialogue avec la ministre à ce sujet.

1.3 La valorisation de la recherche et de l'innovation

L'Université McGill fait déjà beaucoup pour valoriser la recherche et l'innovation qui sont réalisées dans ses murs. Notre Bureau d'Innovation et de Partenariats a pour vision « d'accroître les collaborations entre les chercheurs de McGill et l'industrie, de transformer davantage de recherches de McGill en inventions prêtes à être commercialisées et d'être reconnu comme un leader en matière d'innovation et d'entrepreneuriat⁶. » Nous n'avons donc pas à être convaincus de la nécessité d'en faire plus à cet égard. Le problème en est un de moyens. En effet, les niveaux actuels de financement ne fournissent pas aux universités canadiennes à forte intensité de recherche un financement suffisant pour soutenir les ressources humaines nécessaires à des activités essentielles telles que :

- le repérage d'idées et de découvertes susceptibles de déboucher sur des applications,
- le développement, la croissance et le maintien de partenariats fructueux avec le secteur privé et/ou public,
- l'aide apportée aux chercheurs pour qu'ils passent de l'idée à la preuve de concept puis à l'invention prête à être commercialisée,
- la mise en relation des technologies et des entreprises dérivées avec des possibilités de financement ou d'investissement,
- le respect des accords juridiques nécessaires (contrats, protection de la propriété intellectuelle) et des exigences réglementaires.

L'Université McGill et le gouvernement du Québec partageant les mêmes objectifs en matière de rentabilisation des fruits de la recherche, les deux parties devraient pouvoir s'entendre sur les moyens à prendre pour atteindre ces buts.

⁶ <https://www.mcgill.ca/research/innovation>

Par ailleurs, nous tenons à rappeler l'importance cruciale du continuum recherche fondamentale – recherche appliquée – transfert de connaissances. Comme le souligne le Scientifique en chef du Québec dans son rapport sur *L'université québécoise du futur* :

« La recherche se déploie dans un continuum, partant de la recherche théorique et fondamentale jusqu'à la recherche appliquée. Toutes ces formes sont nécessaires et utiles, puisque la recherche appliquée ou pratique s'appuie sur la recherche théorique, d'une part, et que la recherche fondamentale a un caractère exploratoire et génère les connaissances de base nécessaires au développement de la recherche appliquée, tout en contribuant à la formation de la relève, d'autre part⁷. »

Ainsi, sans les cinq décennies de recherche menées sur l'ARN dans les laboratoires de l'Université McGill, le lancement récent du programme D2R, qui devrait mener à des traitements médicaux inédits, n'aurait pas pu avoir lieu. Rappelons que McGill recevra la plus importante subvention de recherche de son histoire, 165 M\$ provenant du gouvernement du Canada, pour lancer le projet *De l'ADN à l'ARN : une approche canadienne inclusive des traitements génomiques à base d'ARN (D2R)*. Ce projet majeur sera mené en partenariat avec plusieurs établissements internationaux et canadiens, dont l'Université de Sherbrooke⁸. De même, c'est en partie grâce au leadership de McGill dans ce domaine que la société Moderna a choisi d'établir à Laval sa nouvelle usine de fabrication de vaccins à base d'ARN messenger⁹.

La capacité des universités québécoises à mener de la recherche fondamentale et appliquée doit donc être non seulement protégée, mais accrue, sans quoi une de leurs missions essentielles sera gravement compromise. Une telle approche est d'ailleurs cohérente avec la *Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation* (SQRI²) annoncée l'an dernier par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

⁷ L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE DU FUTUR, Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations Document regroupant le *Rapport des journées de délibération et le Document de réflexion et de consultation, Fonds de recherche du Québec*, p. 69.

⁸ <https://www.mcgill.ca/newsroom/fr/channels/news/165-millions-pour-un-programme-de-recherche-inclusif-de-classe-mondiale-sur-la-genomique-et-larn-348071>

⁹ <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2022-04-27/usine-de-production-de-vaccins/moderna-s-installe-a-montreal.php>

Partie 2

Des enjeux importants

2.1 Le sous-financement des universités

À l'occasion de la précédente révision de la Politique de financement, le gouvernement du Québec a consenti à bonifier le financement des universités de quelque 1,5 G\$ sur une période de cinq ans, soit de 2017-2018 à 2022-2023. Les universités québécoises ont accueilli avec enthousiasme ce réinvestissement qui leur a permis, depuis 2018, de commencer à s'attaquer au problème du sous-financement freinant leur développement depuis de nombreuses années.

Ces nouveaux investissements sont donc bienvenus. Mais ils sont insuffisants. L'analyse comparative menée, à la demande du ministère de l'Enseignement supérieur, par le Groupe de recherche en économie publique appliquée, estime à environ 2 G\$ l'écart entre le financement global des universités québécoises et celui des universités du Royaume-Uni, du Danemark et de la Colombie-Britannique¹⁰.

Comblent l'écart entre les universités québécoises et celles des autres provinces est essentiel pour que le Québec demeure compétitif à l'égard de la formation, de la recherche, de l'innovation et du développement économique. C'est même un strict minimum puisque de nos jours, nos universités ne sont pas seulement en concurrence avec les autres établissements canadiens, mais aussi avec les universités du monde entier.

Afin de combler un tel écart, d'importants réinvestissements chaque année pendant plusieurs années seront nécessaires.

Rappelons que le rehaussement du financement des universités figure parmi les principales recommandations du rapport *L'université québécoise du futur*, déposé à la ministre de l'Enseignement supérieur en 2021 :

- « 1. Il faut très significativement intensifier le financement du système universitaire québécois, notamment en référence au premier tiers des universités canadiennes en termes de financement public.
2. Il faut réinvestir de manière pérenne dans les universités québécoises pour qu'elles puissent mieux réaliser leur mission, et ce, partout au Québec.¹¹ »

De tels investissements sont d'autant plus urgents que les universités font face à d'importants défis budgétaires, notamment le financement de l'entretien des bâtiments, de l'aménagement de laboratoires de pointe, de la mise à niveau technologique des bibliothèques, de l'enseignement à distance, etc.

¹⁰ Groupe de recherche en économie publique appliquée, Évaluation comparative du financement des universités – Étude de cas : Colombie-Britannique, Danemark, France, Ontario, Norvège, Royaume-Uni et certains établissements américains, 2022, p. 229.

¹¹ L'Université québécoise du futur, p. 20.

Par ailleurs, les besoins des étudiants sont de plus en plus variés, ce qui exige des universités des dépenses substantielles.

En somme, la nouvelle *Politique québécoise de financement des universités* doit permettre aux universités, au cours des prochaines années, de disposer d'un budget de fonctionnement croissant, prévisible, pérenne et flexible.

2.2 Les infrastructures

Selon les *Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2023 - 2024*, le déficit de maintien des actifs (DMA) des universités québécoises est de 1,325 G\$. Avec l'Université de Montréal, McGill est l'établissement dont le DMA est le plus élevé, les besoins étant estimés à plus de 380 M\$. Cela n'a rien d'étonnant, puisque McGill compte la plus grande concentration de bâtiments patrimoniaux au Québec, après le Vieux-Montréal et le Vieux-Québec.

On n'attirera pas davantage d'étudiants en enseignement supérieur ni n'augmentera le taux de diplomation si les universités québécoises ne sont pas en mesure d'offrir un environnement d'apprentissage et de recherche moderne et adapté aux besoins des étudiants d'aujourd'hui. Les besoins sont énormes; le gouvernement du Québec doit redoubler d'efforts dans le cadre de son Plan québécois des infrastructures pour permettre aux universités de mettre leurs importants actifs immobiliers à niveau.

Nous en profitons pour souligner l'engagement du gouvernement du Québec en faveur du projet du Nouveau Vic, soit la transformation d'une partie de l'ancien Hôpital Royal Victoria en centre mondial d'enseignement, de recherche et d'innovation en développement durable et en politiques publiques. Il s'agit d'un projet central pour le développement de l'Université McGill, qui permettra de sauvegarder et de mettre à profit une infrastructure majeure de la métropole. Voici un exemple de ce que nous pouvons accomplir en modernisant des bâtiments qui font partie de notre patrimoine, mais qui sont mal adaptés aux besoins d'aujourd'hui, pour le plus grand bénéfice des étudiants, de l'enseignement et de la recherche.

2.3 Une équité à préserver

Le premier objectif de la *Politique québécoise de financement des universités* est d'« assurer l'équité dans l'allocation du financement public¹² ». Il est important de souligner que le gouvernement parle ici d'équité dans l'allocation des deniers publics, et non d'égalité dans les ressources totales qui sont à la disposition de chaque université.

Au cours des derniers mois, certains commentateurs et analystes ont soutenu que la formule de financement est inéquitable puisqu'elle bénéficierait disproportionnellement à certaines universités. Notre objectif ici n'est pas de lancer une guerre de chiffres. Il suffira sans doute de rappeler que prendre les revenus de cours non crédités ou ceux provenant des résidences pour ensuite les diviser comme revenus par étudiant ne tient pas la route. En effet, en adoptant une telle méthode, on ne tient pas compte des dépenses additionnelles associées à ces initiatives.

¹² Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Politique québécoise de financement des universités – Pour une société plus instruite, prospère, innovatrice, inclusive, ouverte sur le monde*, 2018, p. 9.

L'Université McGill n'est pas davantage financée par le trésor public que les autres établissements d'enseignement supérieur de la province; la formule de financement, endossée par les universités québécoises, est la même pour toutes. Elles reçoivent exactement le même montant par étudiant. Certaines distinctions sont faites ensuite et des enveloppes précises sont allouées de façon ciblée. Par étudiant, le total de ces montants alloués par Québec à certains établissements, outre les enveloppes normées, équivaut au moins, sinon plus, à ce que les revenus nets de la déréglementation ont apporté à McGill. Ainsi, les mesures mises en place lors de l'adoption de la dernière Politique et depuis font en sorte que les universités régionales et de petite taille reçoivent de la part du MES environ 25% de fonds de plus par étudiant en équivalence au temps plein (EETP) que les universités de grande taille. Cela illustre bien le fait que des mesures financières sont déjà en place, et ce depuis plusieurs années, en reconnaissance des spécificités de ces établissements. Du point de vue des universités, nous constatons donc qu'un équilibre satisfaisant, conforme au principe d'équité, a été atteint lors de la mise en place de la Politique de 2018.

Il est vrai que l'Université McGill dispose de revenus importants. Qu'il s'agisse des fonds de dotation, des revenus de recherche, des entreprises auxiliaires ou des services à la communauté (incluant des activités non créditées), toutes les options sont explorées à McGill afin de maximiser nos revenus et ainsi mieux répondre aux besoins de nos communautés.

McGill bénéficie depuis des décennies de la générosité de ses diplômés. Un grand nombre de ces dons proviennent de l'étranger; c'est une façon pour nos diplômés de redonner à McGill et au Québec. Faudrait-il pénaliser notre université pour ses contributions importantes à notre province?

McGill obtient d'importants fonds publics et privés pour la recherche; cela est le produit de l'imposant volume et de la qualité des travaux scientifiques et des innovations qui se font en nos murs. Ne serait-il pas hautement paradoxal de punir cette excellence?

Pénaliser un établissement, comme certains le proposent, parce qu'il parvient à obtenir davantage de fonds de sources privées serait contreproductif et, ultimement, nuisible à toutes les universités ainsi qu'à la société québécoise. En effet, il serait illogique de réduire le financement public au fur et à mesure qu'un établissement parvient à lever des fonds d'autres sources. Cela aurait évidemment comme effet de décourager de telles initiatives de financement; les étudiants seraient les principales victimes de cette approche.

2.4 La rétention des étudiants internationaux et canadiens hors Québec

Le gouvernement du Québec s'inquiète du taux de rétention des étudiants internationaux et canadiens non résidents du Québec au sein des établissements anglophones après leur diplomation. Cette inquiétude est bien sûr légitime. Cependant, nous tenons à souligner qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas de statistiques fiables à ce sujet. D'ailleurs, à notre avis, les données des enquêtes *Relance*¹³ ne peuvent être considérées comme fournissant un portrait exact de la situation.

¹³ <http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/enseignement-superieur/enquetes-reliance/>

Selon nos propres travaux préliminaires, le taux de rétention de nos étudiants internationaux est d'environ 20%. Dans un contexte d'une recherche scientifique de plus en plus mondialisée, suivant quels critères faut-il évaluer un tel taux? Vingt pour cent, est-ce faible ou élevé, dans un contexte complexe où, par exemple, les contributions des étudiants internationaux déréglementés durant leurs études ne pèsent en rien sur les finances de l'État? Nous invitons le ministère de l'Enseignement supérieur à travailler avec les universités afin de se donner les moyens de mesurer et d'évaluer le taux de rétention des étudiants internationaux et canadiens non résidents du Québec. Soulignons par ailleurs que dans le cas des étudiants internationaux inscrits dans les programmes déréglementés, la rétention de ces talents se fait à coût nul pour le gouvernement du Québec.

Nous partageons le souhait du gouvernement d'améliorer la rétention des étudiants internationaux. Toutefois, la solution ne se trouve pas uniquement du côté de l'Université.

Ainsi, l'assouplissement du Programme de l'expérience québécoise annoncé récemment par la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne s'applique qu'aux étudiants des « programmes francophones¹⁴ ». Pourquoi exclure les étudiants qui sont formés en anglais quand on sait qu'une bonne connaissance du français est nécessaire pour obtenir le Certificat de sélection du Québec?

2.5 La Politique de 2018 et les mesures subséquentes : une transition réussie

Depuis l'adoption de la *Politique québécoise de financement des universités* de 2017-2018 à 2022-2023, plusieurs mesures ont été introduites afin de faciliter l'atteinte d'objectifs gouvernementaux et universitaires.

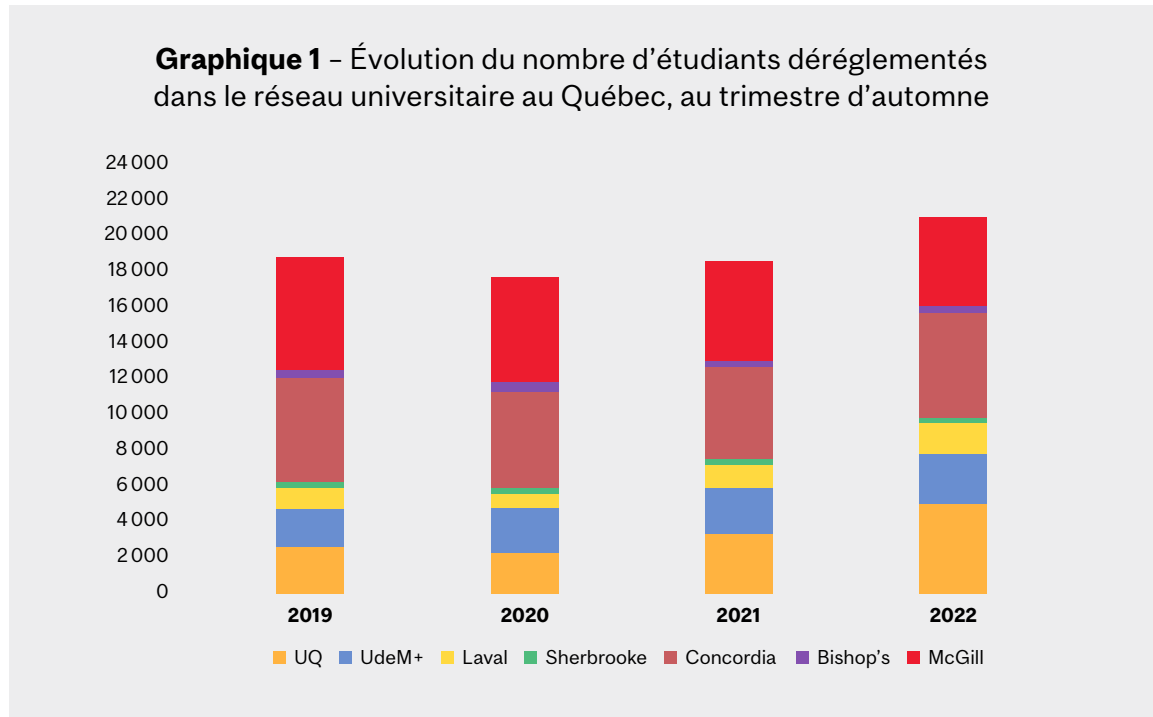
La reconnaissance du besoin d'investir davantage dans nos institutions de haut savoir, concrétisée par les investissements substantiels consentis depuis 2018, a été une des clés du succès de cette politique. La Politique a aussi misé sur l'autonomie des universités et créé un environnement dans lequel elles pouvaient se développer pleinement et générer des revenus additionnels. C'est dans cette optique que la déréglementation¹⁵ de certains étudiants internationaux, qui avait débuté en 2008-2009 dans six disciplines, a été étendue à toutes les disciplines du 1^{er} cycle et du 2^e cycle sans recherche. L'expérience des dix années précédentes avait permis de constater que les craintes relatives à l'accessibilité et au débalancement du système, qui avaient été exprimées à l'époque, ne s'étaient pas matérialisées.

Cette déréglementation s'est faite dans un cadre réfléchi et nuancé, en consultation avec les établissements universitaires. Comme le démontraient les statistiques produites dans le document de la Politique, il était plus facile pour les universités anglophones de bénéficier de la déréglementation puisque leurs étudiants payaient déjà des frais majorés relativement importants tandis que dans les universités francophones, une grande partie de la population internationale était exemptée des montants forfaitaires exigés des étudiants internationaux. Pour inciter les établissements francophones

¹⁴ La planification de l'immigration au Québec 2024-2027, Cahier de consultation, p. 32.

¹⁵ À partir de 2019-2020 la déréglementation équivaut à l'autofinancement complet des étudiants internationaux de 1^{er} cycle et de 2^e cycle sans recherche qui ne sont pas couverts par des exemptions en termes de droits de scolarité.

à recruter davantage d'étudiants étrangers, le gouvernement a redistribué les 12 M\$ d'économie générés par la déréglementation, ainsi qu'un 10 M\$ additionnel, aux universités francophones. Malgré les doutes que certains pouvaient avoir, le Graphique 1 illustre le succès de cette initiative. Pour l'ensemble du réseau, le nombre d'étudiants déréglementés a connu une croissance de 12% au cours des trois dernières années, passant de 18 700 étudiants à l'automne 2019 à 21 000 étudiants à l'automne 2022. On remarquera notamment des augmentations importantes dans les constituantes de l'Université de Montréal (+32,6%) ainsi que dans le réseau de l'Université du Québec (+88,6%)¹⁶.



Source : ministère de l'Enseignement supérieur; Université McGill.

Il est important de mentionner que ces étudiants déréglementés, qui ne coûtent rien au gouvernement, apportent une contribution économique significative au Québec. Ils génèrent des revenus additionnels pour les universités, des revenus qui sont réinvestis dans des services offerts à tous les étudiants, notamment un régime de bourses pour ceux qui en démontrent le besoin. L'apport de ces étudiants ne se limite cependant pas à une dimension économique. Leur contribution à la vie universitaire, la richesse et la diversité des échanges qu'ils ont avec d'autres étudiants, ainsi qu'avec leurs professeurs, sont des plus-values inestimables qui profitent à l'ensemble de la société.

Il faut se rappeler que la déréglementation n'est qu'une composante parmi une série de mesures visant les étudiants internationaux. Les exemptions pour certaines populations ciblées ont été maintenues. De plus, il y avait consensus pour dire que la réglementation des droits de scolarité devait être maintenue pour les étudiants inscrits dans des programmes de recherche de 2^e et 3^e cycles.

¹⁶ GDEU (Gestion des données étudiantes universitaires).

Les étudiants internationaux représentent près de la moitié de tous les étudiants des programmes de recherche. Dans certains domaines comme le génie, ce sont plus de 70% des étudiants des programmes de recherche (et ce dans toutes les universités québécoises) qui viennent de l'étranger. En s'insérant dans des équipes de recherche d'ici, ils contribuent au développement des connaissances dès leur arrivée. C'est dans cette logique que s'insère la décision de les maintenir parmi les étudiants réglementés. L'analyse des coûts moyens d'enseignement lors du dernier exercice a démontré à quel point les dépenses de soutien et d'encadrement étaient importantes – environ 150 000 \$ pour la formation complète d'un étudiant au doctorat. On ne peut pas penser qu'un étudiant serait en mesure de couvrir de tels coûts. Bien au contraire, la pratique courante dans d'autres juridictions est de ne pas imposer de droits à ces étudiants et de trouver le moyen de bien les financer. C'est ce que toutes les universités québécoises font en ce moment. C'est toute la chaîne de recherche du Québec qui risquerait de subir les contrecoups si le gouvernement décidait de ne plus financer ces jeunes chercheurs.

2.6 L'ouverture sur le monde

Il est fondamental que les universités québécoises puissent continuer à s'ouvrir au monde, notamment par l'accueil d'un nombre croissant d'étudiants internationaux.

Le rapport *L'université québécoise du futur* mentionne qu'« en termes de développement de nouvelles stratégies de mise en valeur de l'expertise scientifique et de l'innovation découlant de la recherche québécoise au niveau international, il y a consensus pour que les universités, les institutions et les organismes de financement appuyés par les ministères et les partenaires concernés fassent des efforts plus importants pour :

- attirer des talents en provenance de l'extérieur du Québec;
- faire valoir les atouts du Québec comme milieu d'accueil, comme culture universitaire forte et comme terreau d'innovation¹⁷ ».

La présence d'étudiants internationaux enrichit nos universités, notamment en multipliant leur capacité de recherche et en exposant les étudiants québécois à une grande diversité de cultures. Ceux qui restent au Québec constituent une main-d'œuvre hautement qualifiée qui contribue à tous égards à la société québécoise.

Rappelons que, selon le recensement de 2021, « 44% des immigrants âgés de 25 à 64 ans étaient titulaires d'un grade universitaire comparativement à 25% des non-immigrants du même groupe d'âge¹⁸ ».

2.7 McGill : une université québécoise à part entière

Au cours des derniers mois, certains médias et commentateurs ont présenté les universités québécoises de tradition anglaise comme si elles étaient des vecteurs de l'anglicisation du Québec. Ces propos font fausse route. McGill est une institution québécoise à part entière. C'est ainsi que le gouvernement du Québec nous a confié la tâche de former, d'ici 2026, une proportion de 55% d'étudiants québécois, un objectif

¹⁷ L'université québécoise du futur, op. cit., p. 39.

¹⁸ Christine Lessard, Science, technologie et innovation, Numéro 14 | Mai 2023, Les titulaires d'un grade universitaire au Québec : portrait sommaire tiré du Recensement de 2021, Institut de la statistique du Québec, p. 7.

auquel nous souscrivons. Les jeunes Québécois ont la chance de pouvoir étudier dans des universités de renommée mondiale. C'est bien sûr à leur avantage, mais cela profite aussi à la société québécoise.

Comme toutes les universités, la nôtre est une institution du savoir, de connaissances, et d'ouverture envers le monde. Notre fierté dans nos réalisations se partage, en premier lieu, avec tous nos étudiants et diplômés, québécois, canadiens, et internationaux, autant francophones qu'anglophones. Il y a un grand nombre de Québécois francophones qui ont fait leurs études à McGill sans pour autant abandonner leur langue. Plusieurs d'entre eux sont des leaders dans leur domaine et contribuent au développement économique, social et culturel du Québec.

Nos étudiants internationaux inscrits dans des programmes de recherche à la maîtrise et au doctorat ne sont pas venus à McGill pour angliciser le Québec. Comme les autres universités québécoises, McGill attire des personnes hautement qualifiées qui font des contributions importantes à l'innovation et à la quête de nouvelles connaissances. La recherche ne pourrait se faire sans l'apport crucial de ces étudiants. C'est particulièrement vrai dans les disciplines biomédicales, de génie et d'autres sciences, là où l'on retrouve la majorité des étudiants en recherche. La présence au Québec d'étudiants internationaux provenant de partout dans le monde constitue une marque de reconnaissance de la qualité de l'éducation offerte par nos universités. Certains restent, certains repartent, et certains reviennent plus tard dans leur carrière, comme c'est normal dans un monde où la recherche et l'économie sont mondialisées.

La collaboration interuniversitaire, que ce soit par les regroupements stratégiques, centres interuniversitaires, etc., brouille les différences linguistiques que certains essaient de placer au cœur du débat. Prenons le cas de Mila¹⁹, une communauté de plus de 1000 chercheurs, incluant des étudiants des cycles supérieurs et au niveau postdoctoral de l'Université de Montréal et de McGill, spécialisés en apprentissage automatique et se consacrant à l'excellence scientifique et l'innovation. Cette organisation est à l'origine de la réputation internationale que le Québec se façonne en matière d'intelligence artificielle et qui a permis d'attirer ici des grands de l'industrie tels Facebook et Google. Elle attire aussi les meilleurs étudiants du monde dans ce domaine. Le directeur scientifique de Mila, Yoshua Bengio, a fait toutes ses études universitaires, jusqu'au doctorat, à McGill; ce pionnier de l'intelligence artificielle a choisi de faire carrière au Québec, et les Québécois ont raison d'être fiers de ses exceptionnelles réalisations.

La création, conjointement avec l'Université du Québec à Montréal, de la Chaire de recherche-innovation en bien-être animal et intelligence artificielle, est un autre exemple de ce type de collaboration. Lancée en avril dernier, la Chaire fournira une plateforme et un environnement de formation en recherche interdisciplinaire uniques en leur genre à au moins 50 stagiaires de premier cycle, des cycles supérieurs et postdoctoraux des deux universités.

Soulignons aussi les dons exceptionnels consentis par la Fondation familiale Trottier, totalisant 26 M\$, à l'Institut spatial de McGill et l'Institut de recherche sur les exoplanètes de l'Université de Montréal²⁰. Ces deux institutions dominent la course de la recherche

¹⁹ <https://mila.quebec/fr/>

²⁰ <https://philanthropie.mcgill.ca/toutes-les-histoires/26-m-propulse-la-recherche-en-astrophysique-vers-de-nouveaux-horizons>

en astrophysique en contribuant à enrichir nos connaissances sur les exoplanètes, les sursauts radio rapides, l'univers au-delà du visible et autres mystères du cosmos. Comme l'a déclaré le professeur Christopher Manfredi, alors principal et vice-chancelier par intérim de l'Université McGill, ce don, réparti entre deux grandes universités de la ville, « cimentera le statut de Montréal en tant que principal pôle de recherche en astrophysique au Canada et à l'échelle internationale. »

2.8 Une formule de financement plus efficace

À elle seule, une formule de financement, aussi sophistiquée soit-elle, ne peut satisfaire à l'évolution rapide des besoins de nos universités. Ce n'est surtout pas en complexifiant la formule qu'on peut garantir que les répartitions entre établissements soient plus justes. Nous nous faisons des illusions si l'on croit que plus une formule de financement ajoute du détail, plus elle s'approche de la réalité. Deux exemples nous viennent en tête.

Le premier exemple, le financement par activité pour l'enveloppe enseignement, pour lequel il faut s'assurer, avant d'entreprendre le calcul, de la cohérence entre établissements de plus de 80 000 codes disciplinaires. La quasi-totalité des autres juridictions qui financent par clientèle étudiante le font par programme et non par activité. Procéder ainsi simplifierait grandement l'approche actuelle.

Le deuxième exemple vient du calcul de la norme pour l'entretien des espaces. Celle-ci est présentement fondée sur une trentaine de pages de calculs sommaires qui n'ont jamais été validés en ce qui a trait à leur concordance à la réalité des dépenses.

À ces enveloppes normées s'ajoutent les enveloppes spécifiques. Chaque année, de nouvelles enveloppes sont créées, reflétant les priorités du moment du gouvernement. Bien qu'on puisse se plaindre de la complexification de la reddition de comptes qui les accompagnent, ces enveloppes sont certainement utiles. Cependant, un ménage ponctuel est nécessaire afin d'intégrer certaines de ces subventions aux enveloppes normées.

Cette situation soulève des questions importantes. Est-il toujours nécessaire de créer des enveloppes spécifiques quand une nouvelle priorité est annoncée ou un nouvel enjeu identifié? Ne pourrions-nous pas trouver le moyen d'intégrer dès le départ ces budgets spécifiques dans une indexation des enveloppes normées?

2.9 Une reddition de comptes améliorée

Une imputabilité qui est à la fois améliorée et simplifiée requiert d'abord une façon systématique de recueillir des données comparables et aussi de les partager. Le nombre important de collectes de données ad hoc auxquelles nous procédons actuellement illustre bien qu'on peut faire mieux. Nous sommes conscients que le Ministère fait de son mieux avec les moyens qui lui sont donnés, mais les demandes semblent s'accumuler plus rapidement que les solutions. Si nous voulons parvenir à nos fins, il faudra penser à investir dans de meilleurs systèmes.

L'imputabilité est nécessaire. Les universités doivent démontrer l'efficacité de l'utilisation des ressources qui leur sont accordées. Nous pouvons entrevoir un système d'indicateurs communs à tous, assortis d'indicateurs spécifiques à chacun. Nous

sommes d'avis cependant que le financement devrait continuer d'être majoritairement lié à des volumes d'activités. Selon les objectifs fixés par l'État, la formule pourrait accorder des poids différenciés à certains indicateurs tels le nombre de diplômés, le nombre d'étudiants à temps plein ou le nombre d'étudiants inscrits en maîtrise et au doctorat. Cette question devrait faire l'objet de discussions entre le gouvernement et les établissements.

Même si parfois la gestion par tableau de bord peut sembler être l'idéal à atteindre, il ne faudrait pas sous-estimer les avantages de bien se comprendre mutuellement. Au-delà des chiffres qui peuvent accompagner une reddition de comptes, c'est l'aspect discussion et collaboration qu'il sera important de conserver.

D'importantes avancées ont été faites en ce sens grâce aux travaux du *Chantier sur la reddition de comptes et l'accessibilité aux données – Réseau universitaire* lancé par le MES et le Bureau de coopération interuniversitaire. Dans son dernier rapport, le Chantier annonce qu'on a convenu des deux objectifs suivants :

- Réduction de plus de 50% la charge redditionnelle des établissements universitaires;
- Amélioration de l'accès à des données fiables, plus complètes et en temps opportun²¹.

Selon ce rapport, « la nouvelle *Politique québécoise de financement des universités*, qui sera en vigueur à partir de 2024-2025, intégrera la nouvelle approche ministérielle en matière de reddition de comptes et d'accessibilité aux données. » L'Université McGill est bien sûr disposée à continuer à collaborer avec le MES pour faire en sorte que la nouvelle méthode de reddition de comptes atteigne les objectifs que le gouvernement et les universités se sont conjointement fixés.

²¹ Ministère de l'Enseignement supérieur du Québec, Chantier sur la reddition de comptes et l'accessibilité aux données – Réseau universitaire BILAN EXÉCUTIF, MAI 2023

Partie 3

Des recommandations adaptées

Dans le but de faciliter l'atteinte des objectifs fixés par la ministre de l'Enseignement supérieur, dans la continuité de l'actuelle *Politique québécoise de financement des universités*, l'Université McGill fait les recommandations suivantes :

1. Le gouvernement du Québec devrait déposer un plan de réinvestissement majeur dans les universités québécoises, échelonné sur plusieurs années, afin de combler le fossé qui les sépare des autres universités canadiennes et étrangères comparables.
2. Le gouvernement du Québec devrait consentir une aide financière pour que les universités anglophones puissent offrir davantage de cours de français, à faible prix, à leurs étudiants anglophones et allophones.
3. Des sommes devraient aussi être prévues pour la promotion, en français, des nombreuses avancées de la recherche réalisée dans les murs des universités québécoises.
4. Le gouvernement du Québec devrait verser aux universités des fonds supplémentaires, intégrés à la subvention annuelle, afin d'aider les établissements à valoriser la recherche et l'innovation.
5. En ce qui a trait à la politique relative aux droits de scolarité des étudiants internationaux, notamment la déréglementation et les différentes exemptions offertes, le gouvernement devrait maintenir l'approche présentement en vigueur. Cette approche a permis au réseau universitaire dans son ensemble d'accueillir davantage d'étudiants internationaux, confirmant ainsi la réputation du Québec comme terre d'accueil pour les étudiants du monde entier.
6. Le gouvernement devrait continuer à financer les étudiants internationaux impliqués dans la recherche au 2^e et au 3^e cycles, qui contribuent de façon significative à la recherche et à l'innovation réalisées au Québec. Sans ce financement, le nombre d'étudiants risque de diminuer rapidement, ce qui ferait un tort considérable à la recherche universitaire menée en territoire québécois.
7. Dans le cadre de la présente révision de la formule de financement, le gouvernement devrait s'assurer que les modalités de reddition de comptes retenues concrétisent les principes convenus conjointement au sein du *Chantier sur la reddition de comptes et l'accessibilité aux données – Réseau universitaire*.

Conclusion

L'Université McGill est au service des Québécois depuis plus de deux siècles. En raison de nos liens nombreux, anciens et profonds avec la société québécoise, nous sommes parfaitement conscients des défis que celle-ci doit relever, notamment l'intégration des nouveaux arrivants et la préservation et la promotion du français, langue officielle du Québec. Nous partageons donc les objectifs établis par la ministre de l'Enseignement supérieur dans le cadre de cette révision de la *Politique québécoise de financement des universités*.

Nous soulignons qu'il est important que les décisions du gouvernement reposent sur des données solides. De plus, conformément au principe d'équité, la nouvelle Politique doit traiter toutes les universités québécoises sur le même pied.

Depuis de nombreuses années, il est établi que les universités québécoises sont moins bien financées que leurs concurrentes canadiennes et étrangères. De plus, dans un monde scientifique qui évolue à vitesse grand V, elles ne pourront rester compétitives que si elles disposent de ressources supplémentaires. Le règlement du sous-financement, l'amélioration de la réussite des étudiants et le rattrapage du retard des jeunes Québécois aux études de 2^e et 3^e cycles doivent continuer d'être au premier plan des préoccupations des universités et du gouvernement du Québec.

Investir dans les universités, c'est investir dans l'avenir de nos talents, de nos industries, de nos innovations. Le Québec est grand et diversifié, et les besoins de ses citoyens et citoyennes en matière d'éducation sont diversifiés également. Les 20 universités de la province, établies en région comme en milieu urbain, répondent à ces besoins de manière coordonnée, chacune jouant un rôle bien à elle. Toutes, sans égard à la langue d'enseignement, ont prouvé leur valeur pour la société, et il est largement admis que, dotées des ressources nécessaires, elles pourront apporter une contribution encore plus importante au Québec de demain.

C'est dans un esprit de collaboration et d'ouverture que l'Université McGill aborde ces discussions sur la nouvelle *Politique québécoise de financement des universités*. Nous nous engageons à faire notre part, à l'intérieur des moyens dont nous disposons, pour aider le gouvernement du Québec à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

